



## **POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

### PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Priorités stratégiques pour 2010-11**

1. A la demande du bureau de la sous-commission, le présent document fait le point sur les activités entreprises par le Bureau sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) concernant les priorités stratégiques adoptées par le Conseil d'administration pour 2010-11 et la coopération avec d'autres organisations pour promouvoir la Déclaration.

### **Présentation générale**

2. En novembre 2009, et conformément aux objectifs stratégiques définis dans le cadre stratégique 2010-2015 et le programme et budget pour 2010-11<sup>1</sup>, le Conseil d'administration a décidé que le Bureau devait centrer ses activités sur:
  - la promotion de politiques publiques qui accroissent les effets positifs des activités des entreprises multinationales sur le plan social et sur celui de l'emploi;
  - la promotion de pratiques de gestion durable, conformes aux principes de la Déclaration, auprès des entreprises multinationales et au long de leurs chaînes d'approvisionnement; et
  - le renforcement des aspects relatifs au travail dans les initiatives relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)<sup>2</sup>.
3. Les principaux moyens d'action seraient les suivants:
  - conseils et expertise technique sur la Déclaration sur les entreprises multinationales et les normes internationales du travail, principalement fournis par le service d'assistance;
  - collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités;

<sup>1</sup> BIT: Programme et budget pour la période biennale 2010-11, indicateur 3.4.

<sup>2</sup> Documents GB.306/MNE/1, paragr. 24-27 et GB.306/11, paragr. 3-18.

- étude sur l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales, notamment par le biais d'études documentaires périodiques à l'échelon mondial et de recherches pratiques au niveau des pays et des secteurs, qui déboucheraient sur l'établissement d'un rapport phare;
- promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, notamment dans le cadre d'une collaboration avec des organisations intergouvernementales.

## **Orientations et expertise technique**

4. Le Bureau a continué de promouvoir, principalement par le biais du service d'assistance géré par le Programme des entreprises multinationales, des pratiques de gestion durable, conformes aux principes de la Déclaration, auprès des entreprises multinationales et au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Pour répondre aux demandes, le service d'assistance continue de travailler avec l'équipe d'experts composée de représentants du Département des normes internationales du travail, du Programme de promotion de la Déclaration (1998), du cabinet du directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise, du Programme des conditions de travail et d'emploi, du Département des relations professionnelles et des relations d'emploi, du Bureau des activités pour les employeurs, du Bureau des activités pour les travailleurs et de membres ad hoc spécialisés dans des domaines spécifiques. Un rapport détaillé sur la période d'octobre 2009 à mars 2010, comportant une ventilation par région, secteurs économiques et catégories d'utilisateurs, sera présenté lors de la prochaine session de la sous-commission.
5. En janvier 2010, le service d'assistance a entrepris de mettre en place un système de gestion des connaissances dont les premières applications permettront aux utilisateurs d'accéder à une interface Web qui les orientera vers les questions les plus fréquemment posées. Le responsable du service d'assistance pourra ainsi se concentrer sur les questions plus complexes, requérant un travail de fond. Conformément aux observations formulées par la sous-commission à sa dernière session, un lien permanent sera créé sur la page d'accueil du site Web de l'OIT pour faciliter l'accès au service d'assistance. Sur toutes les autres pages du site, des liens spécifiques permettront aux visiteurs d'obtenir des informations sur le service.
6. Comme en a convenu la sous-commission à sa session de novembre 2009, le service d'assistance s'efforcera prioritairement en 2010 d'être opérationnel dans les pays où l'on ne recense aucun utilisateur ou peu d'utilisateurs. Les capacités accrues tirées de la mise en œuvre d'outils en ligne permettront au service d'assistance de mieux se faire connaître à l'échelle mondiale.

## **Collaboration avec le Centre de Turin**

7. En 2010, le Centre de Turin organisera plusieurs cours sur la promotion des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Après avoir consulté les partenaires sociaux et pris en compte les avis formulés sur les cours précédents, le Centre organisera à l'intention des participants du secteur privé une formation sur la mise en œuvre des normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement. Le Centre fera également mieux connaître son cours standard pour les mandants tripartites visant à expliciter l'application des normes et des instruments volontaires.

## Etude sur l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales

8. En novembre 2009, le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'entreprendre pendant les deux prochaines années des travaux visant à évaluer l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Ces travaux consisteraient en une étude documentaire mondiale couvrant la période 2007-2010 et en des recherches menées aux niveaux national et sectoriel.
9. Conformément au cadre stratégique 2010-2015 et au programme et budget pour 2010-11, ces essais porteront principalement sur la mise en œuvre de politiques qui «visent à attirer les investissements directs étrangers en mettant particulièrement l'accent sur les domaines d'action énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales»<sup>3</sup>. Ces interventions permettraient de renforcer la capacité technique des mandants dans des domaines tels que le rôle des investissements directs étrangers et des entreprises multinationales dans la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Le Bureau discute actuellement avec les pays qui envisagent de conduire ces études, à savoir l'Azerbaïdjan, le Kenya, le Mozambique, la Fédération de Russie, la Sierra Leone et la Tunisie. Le Programme des entreprises multinationales cherche également à identifier les synergies existantes avec d'autres départements sur les projets de recherche sur le terrain afin d'élargir la portée et l'efficacité des résultats de ses activités et de ses travaux de recherche. Les recherches sur l'emploi des jeunes dans les entreprises multinationales réalisées en collaboration ont permis de recueillir des indications précieuses qui feront l'objet d'un examen plus approfondi (voir section suivante).
10. Les prochaines étapes d'une étude sectorielle dans l'industrie du pétrole et du gaz ont été examinées pendant la conférence de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses sur la restructuration d'entreprises dans le secteur minier et le secteur de l'énergie en Europe centrale et orientale, qui s'est tenue à Kiev, en Ukraine, les 21 et 22 janvier 2010. La Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses a notamment réaffirmé qu'elle souhaiterait que cette étude sectorielle soit achevée pour la préparation de sa conférence mondiale qui aura lieu en Norvège en septembre 2010. Des entretiens portant sur la portée de l'étude en question et sa planification sont en cours, l'objectif étant de présenter des informations actualisées pendant la session de la sous-commission.

## Promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales

11. Concernant la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, l'OIT travaille actuellement avec trois organisations chefs de file: l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Pacte mondial des Nations Unies. En 2009, le Bureau a également conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) un accord de collaboration dans le domaine de la recherche.

<sup>3</sup> Programme et budget pour la période biennale 2010-11, indicateur 3.4, deuxième critère de mesure.

**OCDE**

12. Donnant suite à une demande formelle adressée au président de la sous-commission par le Comité d'investissement de l'OCDE, le BIT apporte actuellement son aide technique à l'actualisation des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les principes directeurs ont été actualisés pour la dernière fois en 2000 et une nouvelle révision a été proposée au cours de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'OCDE en juin 2009. A la suite de cette réunion, l'OCDE a organisé des consultations préliminaires en octobre 2009 avec son Comité consultatif économique et industriel (BIAC), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSS-OCDE) et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, et a dressé une liste de questions à traiter. Cette liste a été communiquée aux diverses parties prenantes (y compris la sous-commission) ayant participé à une réunion consultative en décembre 2004<sup>4</sup>.
13. Les consultations régionales ont débuté en novembre 2009 à Bangkok par une réunion avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Une réunion avec les pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique est prévue en mai 2010 au Japon. Une autre réunion avec les pays d'Amérique latine devrait avoir lieu en automne 2010.
14. En raison de l'adoption d'un certain nombre de normes internationales du travail depuis 2000 et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, il pourrait être nécessaire de réviser certaines dispositions des directives, notamment le chapitre II sur les principes généraux et le chapitre IV sur l'emploi et les relations professionnelles. Le BIT prend actuellement des dispositions pour appuyer techniquement cette harmonisation. Une consultation de suivi est prévue à la réunion annuelle du Comité d'investissement (28 juin - 2 juillet 2010).

**ISO**

15. Le BIT continue de participer au processus de l'ISO concernant la mise au point d'un document d'orientation sur la responsabilité sociale (ISO 26000). Le secrétariat du groupe de travail a fait parvenir le projet de norme internationale aux organismes de normalisation nationaux pour examen par leurs comités miroirs multipartites. Si les trois quarts des organismes de normalisation participant au vote approuvent le texte, celui-ci deviendra une norme ISO. Le Bureau examine actuellement avec les hauts responsables de l'ISO la manière dont les termes du protocole d'accord entre l'OIT et l'ISO seront respectés dans la phase finale du processus conduisant à l'instauration de la norme, ainsi que le cadre permettant à l'OIT de contribuer à sa promotion et à toute révision ultérieure. Le Bureau continue de travailler étroitement avec les partenaires sociaux concernant les aspects

<sup>4</sup> Ces questions préliminaires sont notamment les suivantes: 1) mises à jour techniques pour veiller à ce que les principes directeurs ou les commentaires se réfèrent à des instruments actualisés; 2) chaînes d'approvisionnement et besoin d'orientations plus précises; 3) la «diligence due» et son application aux chaînes d'approvisionnement et dans le cadre des autres instruments qui l'énoncent; 4) droits de l'homme et orientations lorsque les instruments ne sont pas ratifiés ou en cas de gouvernance faible; 5) divulgation de l'information, un domaine où les normes ont évolué (notamment les lignes directrices G3 de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance); 6) lutte contre la corruption, en référence, notamment, aux orientations dans le domaine des petits paiements de facilitation; 7) environnement et questions relatives au changement climatique et à la croissance verte; 8) intérêts des consommateurs et nouvelles recommandations sur les marchés financiers; et 9) fiscalité et questions relatives à l'harmonisation des autres initiatives, y compris l'Initiative sur la transparence dans l'industrie extractive.

stratégiques et fondamentaux de sa collaboration avec l'ISO. Il fera le point sur l'état d'avancement du processus et sur les résultats des négociations avec les responsables de l'ISO pendant la session de la sous-commission.

## **Pacte mondial des Nations Unies**

16. Etant donné que les partenariats public-privé jouent un rôle de plus en plus important et qu'il importe de promouvoir des pratiques socialement responsables, notamment dans cette période de crise, le BIT, en coopération avec le Pacte mondial des Nations Unies, s'efforce d'appuyer les entreprises qui souhaitent renforcer leurs capacités pour donner effet aux principes du travail. Pour faciliter les partenariats avec les entreprises, le Pacte mondial des Nations Unies a pris l'initiative d'élaborer une plate-forme commune visant à rapprocher les ressources des entreprises des besoins des organisations des Nations Unies<sup>5</sup>. Le Bureau élabore actuellement une réponse commune visant à établir des liens appropriés avec le site.
17. A l'échelle nationale et régionale, l'OIT coopère avec les réseaux locaux du Pacte mondial pour entrer en contact avec les entreprises. Le Bureau a, par exemple, participé à la réunion régionale des réseaux locaux du Pacte mondial en Amérique latine et aux Caraïbes (Santiago, novembre 2009). Le directeur du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté les synergies existant entre le Pacte mondial et l'OIT et a encouragé les participants au Pacte mondial à adopter des pratiques responsables en vue d'un développement durable à l'échelon de l'entreprise. La collaboration au niveau national a notamment progressé en Argentine, au Japon et en République arabe syrienne. A l'échelle internationale, le Groupe de travail sur les principes relatifs au travail a participé à la réunion du Groupe de travail sur les droits de l'homme (Genève, octobre 2009) pour étudier d'autres domaines de collaboration. Le Bureau continue de fournir un appui technique à un certain nombre d'activités du Pacte mondial dans le domaine du travail et, notamment, à des initiatives appuyées par le Groupe de travail sur les droits de l'homme.
18. Les préparatifs en vue du Sommet des dirigeants du Pacte mondial des Nations Unies qui se tiendra à New York en juin 2010 sont en cours. Les mandants, le bureau du Pacte mondial et d'autres institutions des Nations Unies y participent activement.

## **ONUDI**

19. La collaboration avec l'ONUDI se poursuit dans le cadre de recherches à orientation pratique sur l'emploi des jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Des activités conduites par le BIT en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone seront menées à terme en 2009. Les rapports mettent l'accent sur la fourniture d'informations de première main sur les types d'emploi proposés par les entreprises multinationales qui opèrent dans les principaux secteurs de l'économie, les possibilités de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité par l'expansion et la diversification, et l'identification des futurs besoins et exigences à court et moyen terme en matière de connaissances<sup>6</sup>. En outre, par le biais du dialogue et de l'interaction, il a été possible de définir le rôle que les entreprises multinationales pourraient jouer dans l'emploi des jeunes, et notamment d'évaluer leur potentiel concernant la création de partenariats avec le secteur public dans le domaine du développement des compétences. Les rapports apporteront une contribution factuelle aux dialogues de haut niveau et aux programmations communes de pays dans la région. Une

<sup>5</sup> <http://www.business.un.org/>

<sup>6</sup> Les rapports peuvent être obtenus sur demande dans les langues originales.

enquête en ligne dirigée par l'ONUDI et ciblant toutes les entreprises multinationales opérant dans les pays de l'Union du fleuve Mano devrait être conduite pendant le premier trimestre de 2010. Un rapport conjoint ONUDI/OIT devrait être soumis au secrétariat des pays de l'Union du fleuve Mano au milieu de 2010.

## Activités futures

20. A la demande de la sous-commission, le Bureau a invité le Professeur John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises à s'exprimer le 3 juin 2010 en marge de la Conférence internationale du Travail. M. Ruggie, qui est notamment chargé d'inventorier et de préciser les normes relatives à la responsabilité sociale et à la transparence des entreprises au regard des droits de l'homme, présentera son avant-dernier rapport au Conseil des droits de l'homme au début du mois de juin.

Genève, le 11 février 2010.

*Document soumis pour discussion et orientation.*